

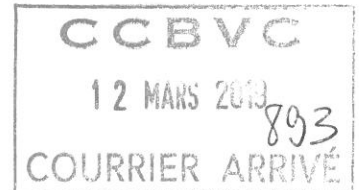


Orléans, le 7 mars 2019
CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
D'ÎLE-DE-FRANCE et du CENTRE

Monsieur le Vice-Président
Communauté de Communes
Bléré-Val de Cher
39, rue Gambetta
37 150 Bléré

N/Réf. : LP.XP.455

Objet : mise en compatibilité du PLU



Monsieur le Vice-Président,

Vous avez transmis au CRPF par courrier du 4 février 2019 les documents de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Chisseaux et je vous en remercie.

Les modifications sur lesquelles nous avons compétence pour nous prononcer concernent la zone N.

Nous n'avons pas d'opposition à la création de la zone NTL qui correspond à un STECAL.

A toutes fins utiles je vous adresse une note élaborée par le CRPF sur la prise en compte des espaces boisés dans les documents d'urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur,

X. PESME

PJ : Note sur les espaces boisés dans les PLU et les SCOT

43, rue du Boeuf Saint-Paterne - 45000 ORLÉANS
Tél. : +33 (0)2 38 53 07 91 - Fax : +33 (0)2 38 62 28 37
E-mail : ifc@crpf.fr - www.crpf.fr - www.foretpriveefrancaise.com

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public national régi par l'article L.321-1 du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00189 - APE 8413Z
TVA Intracommunautaire FR 75180092355

